

Coronavirus Covid-19 – UNIMEV vous accompagne

Publié le 13/02/2020

Nombre d'adhérents nous sollicitent sur les développements et les incidences de l'épidémie de Coronavirus sur l'organisation d'événements.

I- Le point sur la situation

Le gouvernement diffuse sur son site internet un [communiqué explicatif](#) régulièrement actualisé.

Les mesures sanitaires sur le territoire français :

À ce stade, il n'y a pas de recommandations particulières pour la population. Comme pour l'épisode actuel de grippe saisonnière, les mesures barrières (tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.

La procédure mise en place pour prendre en charge des cas suspects sur le territoire français :

Le cas suspect identifié par un professionnel de santé est signalé au 15. Le SAMU se met en lien avec l'infectiologue le plus proche. À l'issue d'[un questionnaire](#), le cas est classé en possible ou exclu. S'il est un cas possible, il est alors pris en charge et isolé dans un service d'infectiologie. Si c'est un cas exclu, il est pris en charge par son médecin traitant, comme habituellement.

Les mesures générales déjà prises par le Gouvernement

- Le ministère de la Santé et [Santé publique France](#) ont fait parvenir aux agences régionales de santé, aux sociétés savantes (urgentistes, SAMU, infectiologues) des fiches de conduite à tenir et de définition de cas.
- [L'Institut Pasteur](#) a mis en place un test de diagnostic rapide permettant de donner un résultat en quelques heures.
- Suite à la confirmation de premiers cas en France, une procédure d'identification et de suivi des cas contacts (personne ayant été en contact avec un cas confirmé) personnalisé et quotidien a été mis en place via les Agences Régionales de Santé.

Les mesures prises à l'aéroport de Roissy-CDG

- Un accueil spécifique des voyageurs pour les vols en provenance de Chine, Hong Kong et Macao est assuré depuis le 25 janvier à Paris Charles de Gaulle.
- Les recommandations sanitaires du ministère de la Santé, à suivre pendant 14 jours, sont distribuées dans les aéroports à l'ensemble des voyageurs en provenance de Chine. [Voir – communiqué Aéroports de Paris](#)

Les recommandations pour les personnes revenant de Chine ou appelées à s'y rendre

- Pour les personnes revenant de Chine, le ministère de la Santé formule un certain nombre recommandations – [voir communiqué point 2](#).
- Pour l'ensemble de la population, le ministère des Affaires étrangères déconseille les [voyages vers la Chine](#). En cas de voyage impératif, il formule un certain nombre de recommandations – [voir communiqué point 2](#).

Mise à jour – Mardi 18 février 2020

Un nouveau Flash Infos et des outils ont été communiqués aux adhérents d'UNIMEV.

Pour plus d'informations, contactez-nous.